



FICHE GESTION

**A REMETTRE AU SECRETARIAT DE GESTION
avant le 08 Septembre 2018**

NOM-Prénoms : **Classe** :

REGIME (1) : EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)

DEMI-PENSIONNAIRE 5 JOURS (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi)

(1) Cocher le régime choisi.

Si vous souhaitez modifier le régime de demi-pension de votre enfant en cours d'année, il convient d'en faire **la demande écrite à l'Adjoint Gestionnaire au début du trimestre concerné.** En effet, toute modification de régime est impossible en cours de trimestre.

ALLOCATIONS FAMILIALES :

Bénéficiez-vous des prestations d'un organisme d'allocations :

oui : Quel organisme ? :

CAF n° d'allocataire :

MSA n° d'allocataire :

non



Paiement de la Demi-Pension :

Les factures de cantine sont distribuées en début de trimestre, soit : Octobre (après la campagne des bourses), Février et Avril.

Plusieurs possibilités de paiement existent :

- En **espèces** ou en **chèque** (ordre à l'agent comptable du lycée Marie-Curie) à déposer au bureau de l'Adjoint Gestionnaire du Collège.
- **Par virement sur le compte de l'établissement**
COLLEGE VAL DE SOULEUVRE,
IBAN : FR76 1007 1140 0000 0114 733 BIC : TRPUFRP1
- **Par télépaiement.**
Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services (<https://teleservices.ac-caen.fr/ts>). Les identifiants de connexion sont ceux fournis pour la demande de bourses, en début d'année scolaire.
- **Par prélèvement automatique** sur 10 mois, d'octobre à juillet.
Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent renseigner une autorisation de prélèvement en début d'année et fournir un RIB.

En cas de **difficultés financières**, ou si vous souhaitez **demandeur un échéancier** vous pouvez prendre contact avec **M. FOUILLEUL**, Adjoint Gestionnaire, ou **Mme CHARRON**, Assistante Sociale du collège.

L'Adjoint Gestionnaire,

C. FOUILLEUL